

L'association sportive est encadrée par les enseignants d'EPS (et/ou éducateurs spécialisés) et permet à tous les élèves qui le désirent, de pratiquer une ou plusieurs activités sportives et/ou artistiques durant toute l'année scolaire et en complément des heures d'EPS.

L'AS pourra participer à des rencontres organisées par l'UNSS.

Les activités proposées, créneaux d'entraînements et lieux correspondants sont les suivantes :

-AS et prépa cité scolaire -

*Associations extérieures * payant avec adhésion*

	Gymnase La pérouse (bleu)	Gymnase Vauban- (tagué)	Kerzu 105 rue Jules lesven	Salle R004 (entrée à l'arrière du bâtiment R)	Internat neuf (salle de sport)
LUNDI		Futsal 17h30/19h Mr Conq	Musculation 12h/13h30 Mr Cuzon	Yoga 18h/19h Mme Michel	Cross Training 17h30/19h Mme Abgrall
					Course à pied 17h30-18h30 Mr Penn
MARDI		Escalade 12h15/13h20 Mme Abgrall	Musculation 12h/13h30 Mr Cuzon	Danse contemporaine 12h/13h15 Mme Michel	Circuit Training 12h/13h30 Mr Broudin
		Multisport 12h30-13h30 Abgrall-Guingant		18h30-20h30 Danse contemporaine Cie Après la pluie * technique-impro-compo payant avec adhésion	
		Escalade 17h30/19h Mr Bouyssy			
MERCREDI	Prépa Trail 13h/15h Mme Kérouanton	LYCEE IROISE Escalade- Guegueniat 13h30/15h30 Mr Bouyssy		Hip Hop-10 élèves- 13h30/16h Mr Loiseau	CrossTraining 14h/16h Mr Penn
	Badminton 12h30/14h Mr Flouret	Handball 13h/14h30 Mr Favennec			
	Danse 15h/17h Mr Conq	Football 14h30/16h Mr Favennec			
JEUDI	17h-19h Prépa Circuit Training- prépa militaire renforcement	Multisport 12h30-13h30 Mr Broudin	Musculation 12h/13h30 Mr Rouzau	19h-21h compagnie Off-Skin "All Training" (Hip Hop Contempo- impro) jeudi 1er oct essai 20 euros adhésion	Cross Training 12h10/13h20 Mme Caltros
		Escalade 17h30/19h Mr Jaffry			Circuit Training 18h/21h Mr Nicolas
		Volley-Ball 17h30/19h Mr Cuzon			
VENREDI		Volley ball Mme Caltros	Musculation 12h10/13h30 Mr Jaffry Prépa 17h-19h Multisport	Danse-visée championnat académique élèves 12h-13h Mme Michel -12	Circuit Training 12h10/13h20 Mme Catros

La cotisation à l'année est de 25 Euros, peu importe les activités et leur nombre

Pour le CPGE la cotisation est exceptionnellement à 10 euros- tarif étudiant

La cotisation comporte les entraînements, compétitions, sorties, formations jeunes juges, jeunes regards, jeune coach, le transport sur les lieux extérieurs sur les rencontres et championnats départementaux et régionaux, les achats de matériaux reliés à la pratique etc...)

Si vous souhaitez un sweat de l'AS, il faudra rajouter 30 €- Cocher la case:

soit 55 € pour l'année et toutes les activités, avec le sweat de l'Association Sportive
soit 25 € pour l'année et toutes les activités, sans le sweat de l'Association Sportive Les étapes pour inscrire votre enfant à l'AS :

- Vous complétez le formulaire en page 2 de cette inscription 2025-26.

- Votre enfant ramène le document dûment complété accompagné de la cotisation (chèque avec le nom et la classe de l'élève, ou en espèce) à son enseignant d'EPS.

- L'enseignant d'EPS saisie les informations sur <https://opuss.unss.org/> et procède à l'inscription de l'élève

Association Sportive Lycée La Pérouse Kérichen- Inscription 2026-27

Autorisations parentales

Je soussigné(e), Madame, Monsieur(mère, père, tuteur)

Tel: Mail parent : Mail élève :

Demeurant à **autorise l'élève:**

Nom :	Prénom :	Sexe :
Né(e) le : / /	Classe (2026-27) :	En situation de handicap : Oui / Non

à s'inscrire à l'Association Sportive du lycée La Pérouse Kérichen de Brest -Activités souhaitées

Choix numéro 1	Choix numéro 2	Demande de fond social
		OUI /NON

Je prends connaissance des mentions ci-dessous concernant le droit à l'image, les conditions d'utilisation des données, l'assurance et le règlementaire. Je coche les cases en connaissance de causes.

Un mail (si renseigné dans le formulaire d'inscription) vous sera envoyé pour confirmer les informations.

- Mention sur le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Lu et approuvé ☐ Oui ☐ non

- Conditions d'utilisation des données à caractère personnel

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et notamment pour s'assurer du respect des conditions d'accès et de participation à ces compétitions, nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'UNSS présente, à cet égard, un intérêt légitime pour le traitement de telles données. L'adhésion à l'UNSS vaut donc autorisation pour cette dernière de collecter, d'enregistrer, de trier, de lister, de stocker les données nécessaires, y compris celles qui sont publiées ou communiquées par des tiers et qui permettent d'identifier les élèves n'étant pas autorisés, en application des articles 15 à 18 du règlement fédéral sportif et artistique de l'UNSS, à participer aux rencontres organisées dans les catégories Etablissement, Excellence et/ou Sport Partagé, notamment ceux inscrits au titre de l'année scolaire en cours :

- Sur les listes de sportifs (haut niveau, espoirs et collectifs nationaux) arrêtées par le ministre chargé des sports.
- Sur les listes des pôles fédéraux des parcours de performance fédéraux (PPF) établies par les fédérations sportives concernées.
- En sport-études dans l'activité sportive ou artistique concernée.

Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui le concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse daf@unss.org. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Lu et pris connaissance ☐

- Mention sur les Assurances & le Règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération et du règlement fédéral sportif et artistique (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. Possibilité de souscrire à une garantie corporelle renforcée "LA sport +" de la MAIF pour un complément de 12,80€.

Lu et pris connaissance ☐

Fait à le

Signature du responsable légal :